

Réunion du Conseil de l'École doctorale « Cultures et sociétés »

Jeudi 8 avril 2021 de 10 h à 12 h en distanciel

Compte rendu rédigé par Salomé Dahan, Yohann Garcia et Gabriel Redon.

Personnes présentes : Christian Bourret (DICEN IDF), Nathalie Caron (Sorbonne Université), Salomé Dahan (IMAGER), Lionel Dufaye (LISAA), Yohann Garcia (CÉDITEC), Guillaume Marche (IMAGER), Xavier Levoïn (BNF), Alain Mouchet (LIRTES), Claire Oger (directrice), Gabriel Redon (CRHEC), Constance Robert-Murail (LISAA), Pierre-Olaf Schut (ACP), Claire Sotinel (CRHEC), Anne-Emmanuelle Veïsse (directrice adjointe).

Personnes excusées : Valérie André (ULB), Stéphanie Ben Abria (ED OMI), Rosine Lheureux (AD 94), Patrick Savidan (LIS), Latifa Zeroual-Belbou (assistante de gestion administrative de l'ED CS).

Ordre du jour : accueil des nouveaux et nouvelles membres du conseil, point sur les contrats doctoraux, point sur la formation doctorale (séminaires, reconnaissance d'autres activités, mise en place éventuelle d'un espace de publication en ligne...), informations relatives à la participation de l'EDCS à la mise en place du Graduate Program « Urban Future », informations relatives aux salles de travail allouées aux doctorant•es, questions diverses.

1. Accueil des nouveaux et nouvelles membres du conseil

Anne-Emmanuelle Veïsse, élue directrice adjointe de l'école doctorale, s'est présentée lors du précédent conseil. Dans le cadre d'une répartition des tâches, Anne-Emmanuelle sera notamment en charge des informations relatives aux doctorant•es, particulièrement celles qui leur sont destinées : aménagement du site de l'école doctorale avec un espace dédié, création d'un carnet Hypothèses pour valoriser la recherche doctorale, etc. Plusieurs propositions seront soumises en conseil de manière détaillée, sûrement à partir de septembre. La gestion quotidienne sera partagée entre Claire Oger et Anne-Emmanuelle Veïsse. La direction fait savoir que, dans le cadre du financement des formations, elle souhaite mettre davantage l'accent sur les conventions industrielles de formation et de recherche (Cifre). Il s'agit de recueillir des informations pour augmenter leur proportion dans la mesure du possible.

Xavier Levoïn, adjoint à la cheffe de produit data.bnf.fr (département des métadonnées de la Bibliothèque nationale de France) est membre du conseil au titre de représentant du monde socio-économique et culturel. Il travaille sur un projet visant à favoriser l'accès aux données produites par la BnF tout en assurant leur diffusion sur le Web. Il a rejoint ce poste en juillet 2020 après sa formation à l'Enssib (où il est entré via le concours de conservateur de bibliothèque réservé aux docteur•es). Auparavant, Xavier Levoïn a effectué un postdoctorat sur les enjeux socio-économiques de l'édition scolaire, après avoir notamment soutenu une thèse en sciences de l'information et de la communication sur l'injonction à un tournant numérique dans les conservatoires de musique. Il a aussi enseigné les lettres dans le secondaire.

2. Contrats doctoraux : calendrier et informations

Le conseil rappelle que généralement les auditions pour les contrats ont lieu au début du mois de juillet, la période du mois de juin se superposant souvent aux soutenances des étudiant•es en master, ce qui ne leur laisse pas suffisamment de temps pour préparer la candidature à l'obtention d'un contrat doctoral. À l'unanimité, le conseil décide que les auditions pour l'attribution des contrats doctoraux se dérouleront le lundi 5 et le mardi 6 juillet 2021. Compte tenu du contexte sanitaire, elles se tiendront *a priori* en distanciel via la plateforme Zoom ou *a minima* en hybride présentiel/distanciel.

La direction rappelle par ailleurs que l'appel à candidatures pour les contrats doctoraux handicap est ouvert et que les personnes concernées doivent prendre attache avec Latifa.

Cette année, 7 contrats doctoraux pourront être attribués par l'ED CS (4 pour l'UPEC, 3 pour l'UGE). S'agissant des 7 demi-contrats fléchés SHS mis en place par l'UPEC : l'année dernière l'UFR des Lettres, langues et sciences humaines (LLSH) de Créteil avait renoncé à cofinancer des contrats doctoraux, cette année elle a proposé de le faire. Le conseil de laboratoire d'IMAGER trouve ce dispositif inopportun et a adressé un courrier à la Présidence de l'UPEC, resté sans réponse à ce jour. Guillaume Marche propose que le conseil de l'École doctorale proteste vigoureusement quant au nombre d'allocations de contrats doctoraux (passées de 6 pour les années 2012, 2013, 2015 et 2016, à 4 en 2017-2018 puis à 3 + 1 allocation complémentaire en 2019, à 3 en 2020, puis à nouveau 4 en 2021) et en demande une augmentation à la fois substantielle et pérenne. Au nom d'IMAGER Guillaume Marche suggère également de demander que les demi-allocations qui ne seraient pas attribuées faute de candidatures soient regroupées pour constituer des allocations complètes. Ces points sont soumis à l'ensemble du Conseil et font l'objet d'une discussion.

Sur la question du demi-contrat qui serait cofinancé par l'UFR LLSH de l'UPEC, les membres du Conseil ne souhaitent pas pénaliser un•e potentiel•le doctorant•e. Cependant, plusieurs questions subsistent quant au caractère pérenne ou non de cette proposition et à l'attribution et à l'arbitrage à prévoir entre les deux écoles doctorales (Cultures et sociétés et Ville, transports et territoires) représentées au sein de l'UFR des Lettres, Langues et Sciences humaines de Créteil.

Plus généralement, ils et elles sont préoccupé•es par les conditions du montage financier des dossiers relatifs aux demi-contrats, et notamment par l'examen de leur soutenabilité financière (assuré par l'ANRT dans les organismes privés dans le cadre des thèses Cifre). À nouveau, les membres du conseil rappellent la nécessité d'une augmentation substantielle et pérenne du nombre de contrats doctoraux et réclament le réagencement des demi-allocations non attribuées afin de recomposer des allocations complètes.

À la majorité (12 votes pour), les membres votent d'abord pour accepter le principe des demi-contrats en recommandant qu'ils respectent les critères suivants permettant de garantir l'égalité de traitement entre les candidat•es et la bonne appréciation scientifique de

leur dossier, à savoir : audition des candidat•es les mêmes jours que les autres contrats, établissement d'un classement par chaque école doctorale. Pour le demi-contrat cofinancé par l'UFR LLSH, devrait s'y ajouter l'arbitrage d'une commission *ad hoc* entre le ou la candidat•e proposé•e par les différentes écoles doctorales impliquées. Cette commission serait formée par les membres élu•es enseignant•es de la commission de recherche de l'UFR LLSH de Créteil doté•es d'un•e HDR, les représentant•es des laboratoires invité•es avec droit de vote et les deux directions des écoles doctorales. Le conseil souhaite qu'il y ait au minimum un•e représentant•e des doctorant-es par école doctorale dans cette commission.

Ces éléments font l'objet d'une résolution adoptée à l'unanimité par les membres du conseil, adressée par courriel en date du mardi 13 avril aux personnes concernées (voir annexe).

Par ailleurs, il est prévu qu'on puisse proposer des missions hors enseignement dans le cadre des contrats doctoraux. Les missions hors enseignement seront proposées, en ce qui concerne l'UPEC, en lien avec le Service commun de documentation (SCD) ; ce ne sont en effet pas des missions de recherche, mais, selon les termes de l'arrêté de 2016, de vulgarisation scientifique ou d'expertise au profit d'une structure extérieure. Davantage de précisions seront connues à compter de la fin avril.

3. Offre de séminaires et formations doctorales

Afin de mieux permettre l'organisation de l'offre de formation doctorale pour l'année 2021/2022 le secrétariat de l'école doctorale souhaiterait connaître la liste des séminaires et si possible leur planning avant la fin du mois de juin 2020.

À ce jour, cinq séminaires sont proposés par les laboratoires de l'école doctorale, dont un sixième, proposé par IMAGER, est à l'étude.

Concernant la formation doctorale, plusieurs questions sont à l'étude avec notamment la possibilité de valoriser l'engagement des doctorant•es en reconnaissant plusieurs formes d'investissement et d'implication dans la vie de la recherche (heures de représentation des doctorant•es au sein de conseils, participation à l'organisation de séminaires...). L'ED CS n'est pas favorable à la prise en compte rétroactive d'heures de formation, mais elle souhaite mettre en place une grille d'évaluation des heures de formation pour harmoniser leur future validation. La direction prévoit un point sur ces éléments pour le mois de juin 2021 afin de prendre en compte l'opinion des doctorant•es et construire une offre cohérente. Les doctorant•es élu•es au conseil de la formation doctorale réalisent actuellement un état des lieux de la formation doctorale.

Les premiers résultats de cette enquête révèlent une préoccupation des doctorant•es relative à l'accessibilité des formations pour les personnes salariées, handicapées, en cotutelle de thèse ou résidant à l'étranger. Les représentant•es des doctorant•es rappellent qu'une enquête de 2014 dont — ils•elles se sont procuré•es les résultats détaillé•es — exprimait déjà la volonté que plusieurs formations soient organisées en ligne. Il semble

indispensable d'envisager la pérennisation de formations en distanciel (ou hybride) mises en place durant la pandémie de Covid-19.

Plusieurs doctorant•es expriment un manque d'information et de suivi considérable, relatifs au retard pris durant le premier confinement de mars 2020. Si la situation sanitaire a dû contraindre l'école doctorale à annuler ses formations, les doctorant•es regrettent un manque de communication de la part des intervenant•es des formations concernées. Plusieurs d'entre eux•elles n'ont pu valider les heures de formation entamées, dont un certain nombre a été suspendu sans report prévu à ce jour.

En outre, les résultats des deux enquêtes (2014 et 2021) attestent du manque de formations adaptées spécifiquement aux sciences humaines et sociales (épistémologie, méthodologie, analyse de données...). Les doctorant•es évoquent entre autres les difficultés à préparer l'avenir et souhaiteraient être mieux préparé•es/formé•es à la soutenance ainsi qu'aux enjeux de l'après-thèse.